

A

(N^o 374.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 JUIN 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. MAERTENS, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Jean-François Merle, gendarme.

MESSIEURS,

Le sieur Jean-François Merle, qui sollicite la naturalisation ordinaire, est né en France, à Signy-l'Abbaye, département des Ardennes, le 14 juin 1766, d'un père français et d'une mère belge. Peu de mois après sa naissance, ses parents vinrent se fixer en Belgique, à Chimay, où ils ont demeuré l'un et l'autre jusqu'à leur décès. Le pétitionnaire arriva à Chimay avec ses parents, y tira au sort, fut incorporé en 1806, prit part aux guerres de l'empire, fut congédié en 1815, rentra à Chimay, y resta huit mois, et servit ensuite de 1816 jusqu'en 1823, dans la maréchaussée des Pays-Bas, et depuis 1831 jusqu'à ce jour dans la gendarmerie belge.

Pendant tout le temps que le pétitionnaire a habité Chimay, sa conduite a été constamment irréprochable. Dans l'arme de la gendarmerie il est bien noté, plein de zèle, très-discipliné et assez intelligent.

Le Rapporteur,

J. MAERTENS.

Le Président,

F. DU BUS, AÎNÉ.
